

D.E.S Spécialité Médecine du travail

Médecine du travail.

Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées de médecine du travail, dont au moins un semestre doit être accompli dans un service extrahospitalier.

Quatre semestres dans des services agréés pour d'autres spécialités médicales.